



25, Route de Licques  
62890 CLERQUES  
Tél. 03.21.35.06.32

République Française  
Département du PAS-DE-CALAIS  
Arrondissement de SAINT-OMER  
Canton de Lumbres  
Commune de CLERQUES

*Registre des Arrêtés du Maire n° 005 -2021*

**ARRETE portant INTERDICTION de circuler et de  
stationner  
Sur la route de Guémy et la place de l'Eglise  
Le 12 septembre 2021**

Monsieur Aurélien DOMMANGET, Maire de la Commune de Clerques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 6 novembre 1992,

Vu la circulaire ministérielle n°86.230 du 17 juillet 1986 sur la répartition des pouvoirs de police en matière de circulation routière, notamment le paragraphe I.1.3 relatif à la police de la circulation à l'intérieur des agglomérations,

Vu la demande du Comité des Fêtes, représentée par Mme Carole PARREIN, en date du 04 septembre 2021,

Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures de sécurité pour permettre le bon déroulement de la brocante,

**ARRETE**

**Article 1 :** Pour la journée du dimanche 12 septembre 2021, la brocante aura lieu sur la route de Guémy et la place de l'Eglise.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par la mairie. Les restrictions seront : interdiction de stationnement et interdiction de circulation.

**Article 3 :** Monsieur DOMMANGET, Maire de la commune, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ardres, Madame la Présidente du Comité des Fêtes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et transmis à Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Omer.

Fait à Clerques, le 04 septembre 2021

Aurélien DOMMANGET,  
Maire

